PM Corp.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES ACTIONS DE FORMATION

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités applicables aux prestations de formation proposées par l'Organisme de Formation PM Corp conformément aux dispositions du Code du travail relatives à la formation professionnelle.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par l'organisme :

- formations e-learning asynchrones ;
- formations à distance en classe virtuelle ;
- formations mixtes combinant plusieurs modalités pédagogiques.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 3 – Informations précontractuelles

Préalablement à son inscription, le bénéficiaire reçoit :

- le programme de formation ;
- les objectifs et compétences visées ;
- les prérequis éventuels ;
- les modalités pédagogiques ;
- les modalités d'évaluation ;
- les modalités de suivi ;
- le tarif applicable ;
- les conditions d'accès à la formation.

Article 4 – Modalités d'inscription

L'inscription est réputée définitive après :

- réception du contrat ou de la convention signée ;
- validation administrative du dossier ;
- règlement selon les modalités convenues.

Article 5 – Prix et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros.

Le règlement est exigible selon les conditions précisées dans le contrat ou la convention de formation.

En cas de retard de paiement, des pénalités pourront être appliquées conformément à la réglementation en vigueur.

PM Corp.

Article 6 – Droit de rétractation

Lorsque le bénéficiaire est une personne physique finançant elle-même sa formation, il dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter de la signature du contrat de formation conformément aux dispositions du Code du travail.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai, sauf dispositions légales applicables.

Article 7 – Accès à la formation

Les modalités d'accès sont communiquées avant le démarrage de la formation.

Pour les formations à distance, le bénéficiaire reçoit :

- les modalités de connexion ;
- les identifiants d'accès ;
- les prérequis techniques ;
- les coordonnées du support pédagogique ou technique.

Le bénéficiaire demeure responsable de la conservation de ses identifiants.

Article 8 – Déroulement des formations e-learning

Les formations e-learning sont réalisées à distance via une plateforme numérique.

Le bénéficiaire progresse à son rythme durant la période d'accès définie.

Le suivi est assuré notamment par :

- l'enregistrement des connexions ;
- le suivi de la progression ;
- les résultats aux évaluations ;
- les traces de réalisation des activités pédagogiques.

Article 9 – Déroulement des classes virtuelles

Pour les formations réalisées en classe virtuelle, le bénéficiaire s'engage à disposer du matériel informatique et de la connexion internet nécessaires.

Les temps de présence sont suivis par les outils numériques mis à disposition.

Article 10 – Évaluation des acquis

Les modalités d'évaluation sont précisées dans chaque programme de formation.

Elles peuvent notamment comprendre :

- quiz ;
- études de cas ;

- exercices pratiques ;
- évaluations finales ;
- mises en situation professionnelle.

Article 11 – Attestation de fin de formation

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la réalisation de l'action de formation conformément à la réglementation applicable.

Article 12 – Annulation et interruption

Toute annulation par le bénéficiaire doit être communiquée par écrit.

Les conditions financières applicables sont précisées dans le contrat ou la convention de formation.

En cas de force majeure dûment reconnue, les parties s'efforcent de trouver une solution adaptée.

Article 13 – Propriété intellectuelle

Les contenus pédagogiques, supports, vidéos, documents et ressources mis à disposition demeurent la propriété exclusive de l'organisme de formation.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation non autorisée est interdite.

Article 14 – Protection des données personnelles

Les données collectées sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Le bénéficiaire dispose des droits d'accès, de rectification, de limitation et de suppression prévus par la réglementation.

Article 15 – Réclamations

Toute réclamation peut être adressée à l'organisme de formation par courrier électronique ou postal selon la procédure de réclamation en vigueur.

Article 16 – Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.